



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

L'article 107 de la loi NOTRe modifie l'article L2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et comptes, prévoyant désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Il est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement regroupe les opérations de dépenses et de recettes qui intéressent la gestion courante des services, et qui de ce fait se renouvellent chaque année.
- La section d'investissement concerne les opérations qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la collectivité.

Chaque section doit être équilibrée en dépenses et recettes, lesquelles sont classées par chapitre et par article (nature comptable).

Le budget communautaire est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'exercice concerné, avant le 30 avril les années de renouvellement du conseil.

Le budget 2026 concrétise les orientations de la collectivité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender la loi de finances 2026, contraignante pour les communes et EPCI, avec sérénité grâce à des choix forts et cohérents de gestion.

L'ambitieux projet d'investissement sera poursuivi afin de favoriser les objectifs sociétaux et environnementaux, attendu par la population et générant l'amélioration du cadre de vie.

## I- La section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les recettes et dépenses réelles de fonctionnement ainsi que les épargnes.

En k€	BP 2025	BP 2026	évol*
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 414</b>	<b>19 414</b>	<b>0,0%</b>
- 013 Atténuations de charges	20	3	-85%
- 70 produits des services et du domaine	434	689	59%
- 731 fiscalité locale	9 272	9 496	2%
- 73 Autres fiscalité	4 763	4 825	1%
- 74 Dotations	4 889	4 372	-11%
- 75 Autres produits de gestion courante	36	30	-15%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>16 788</b>	<b>17 719</b>	<b>5,5%</b>
- 014 Atténuations de produits	8 964	8 760	-2%
- 011 charges à caractère général	3 678	4 355	18%
- 012 charges de personnel	2 042	2 451	20%
- 65 autres charges de gestion courante	1 985	2 075	5%
- 66 frais financiers	97	71	-27%
- 67 frais exceptionnels	20	5	-75%
- 68 dotations aux provisions	1	2	60%
<b>Epargne brute</b>	<b>2 626</b>	<b>1 695</b>	
<i>en % recettes réelles de fonc. nettes</i>	<i>25,1%</i>	<i>15,9%</i>	
<i>dotations aux amortissements (6811)</i>	<i>1 198</i>	<i>1 089</i>	<i>-9%</i>
<i>reprises de subventions au résultat (777)</i>	<i>38</i>	<i>39</i>	<i>3%</i>
<b>résultat de fonctionnement / virement</b>	<b>1 465</b>	<b>645</b>	<b>-56,0%</b>
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>286</b>	<b>288</b>	<b>1%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>2 340</b>	<b>1 407</b>	<b>-39,9%</b>

### I-1 Les dépenses réelles

#### Le chapitre des charges à caractère général (011) :

Ce chapitre est en forte progression de +677 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit +18,3%. La collecte, le traitement des déchets ménagers et la mise à disposition de bennes représentent un total 2 006 000 € (soit +4,6% par rapport à 2025, soit +89 k€). Il ne s'agit pas de la principale source d'augmentation contrairement à 2025.

Les principales sources d'augmentation sont plutôt les suivantes :

- Frais liés au futur déménagement du siège de la CCSSO (100 k€ de aménagements/travaux liée à l'installation) ;

- +90 k€ de prestation pour l'organisation d'une aire de grand pa
- +90 k€ d'entretien et réparations sur le ZAE ;
- +60 k€ d'études et de recherches sur le PCAET ;

### **Le chapitre des charges de personnel (012) :**

Le chapitre du personnel est également en augmentation par rapport au budget 2025 de 20% (+409 k€), car les inscriptions budgétaires 2026, prennent en compte sur une année pleine les collaborateurs arrivés courant 2025 notamment pour la compétence eau et assainissement (+225 k€ refacturés aux budget annexes), ainsi que la nouvelle augmentation des cotisations CNRACL.

### **Le chapitre des atténuations de produits (014) :**

Ce chapitre diminue de 2% (-204 k€) afin de s'adapter à un DILICO 2026 qui sera identique à 2025 (-193 k€ soit nettement moins que les -364 k€ prévus initialement au BP 2025). Les attributions de compensations seront stables à 7 743 058 €, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal Communal est estimé à 425 000 € et le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources est maintenu à 382 000 €. Enfin 17 000 € sont prévus pour la restitution de recettes fiscales qui ont été perçues à tort.

A noter, 12 k€ de nouvelle taxe sur les infrastructures de longue distance, instaurée en 2025 et touché par la CC en 2025 (comme tous les EPCI) est reversée en quasi-intégralité aux communes en 2026 (pour 11,7 k€).

### **Le chapitre des autres charges de gestion courante (65) :**

Ce chapitre enregistre une hausse de 4,5%, principalement en raison des augmentations de cotisations à de nouveaux partenaires (fonds territorial Initiatives Oise notamment) ainsi que les contributions diverses au titre du PCAE (plan climat air énergie). Alors que les contributions au titre du traitement des OM baissent légèrement (963 k€ vs 1059 k€ en 2025), et que les contributions GEMAPI sont stables (187 k€).

### **Les chapitres de charges financières, charges exceptionnelles et dotations (66-67-68) :**

En l'absence de nouveau recours à l'endettement, les intérêts de la dette poursuivent leurs baisses (-20 k€). Les charges exceptionnelles et dotations sont provisionnées au plus près des immobilisations réalisées en 2025.

## **I-2 Les recettes réelles**

### **Le chapitre des produits des services (70) :**

Ces produits sont en forte hausse (+255 k€, soit + 59%) du fait des refacturations des agents eau et assainissement auprès des deux nouveaux budgets annexes (+225 k€).

### **Les chapitres des impôts et recettes fiscales (73 et 731) :**

Ces produits sont anticipés à 14,302 M€, soit +285 k€ par rapport à 2025 (+2%). De manière prudente les taxes foncières, d'habitation et CFE (5,51 M€) ainsi que la TEOM (3,191 M€) sont anticipées en hausse de +0,83% par rapport au réalisé 2025, soit la seule revalorisation forfaitaire des bases. La TASCOM est celle réalisée en 2025 (244 k€). Les IFR sont ceux de 2025 avec une inflation de 1% pratiquée, soit 160 k€.

La TVA remplaçant la taxe d'habitation sur les résidences principales stable par rapport à 2025 (soit 4,76 M€) du fait d'une nouvelle contreperformance de la TVA nationale par rapport au rythme attendu (+1,7%).

Une nouvelle recette de 56 k€ est attendue. Il s'agit du remboursement d'un tiers du DILICO 2025 prélevé ( $1/3 \times 193 \text{ k€} = 56 \text{ k€}$ ). La même somme devrait être touchée en 2027 et 2028.

#### **Le chapitre des dotations et subventions (74) :**

Ce poste de recette baisse de 518 k€, soit -11% par rapport à 2025.

Les principales raisons de cette baisse sont liées aux ponctions inscrites dans le PLF 2026 pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics et à la péréquation, qui cible, cette année particulièrement les EPCI à fiscalité propre :

- Réduction de 19,3% de la compensation pour réduction des bases de foncier bâti et CFE industrielles de 50% en 2021 : - 220 k€
- Baisse de 5% de la dotation de compensation (part la plus importante de la DGF) : soit -100 k€.
- Baisse de 13% du FDTP : -2 k€.

#### **Le chapitre des autres produits de gestion courante (75) :**

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise et l'entreprise CITEO verse à notre collectivité des contributions pour la mise en recyclage des verres et pour la communication réalisée sur l'importance du recyclage des déchets. Ces recettes sont inscrites à hauteur de 30 000 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre 023 verse l'excédent de recettes à la section d'investissement, limitant ainsi l'emprunt sur la section d'investissement. Les amortissements des biens et subventions au chapitre 042 participent également à cet équilibre.

## II- La section d'investissement

Le tableau ci-dessous recense les recettes et dépenses réelles d'investissement.

En k€	BP 2025	BP 2026	évol*
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 741</b>	<b>12 329</b>	<b>26,6%</b>
- 10222 FCTVA	503	-	-100%
- 13 Subventions reçues	1 310	1 396	7%
- 23 Annulations	40		-100%
- Restes à réaliser n-1	135	37	-72%
- 16 Emprunt nouveau d'équilibre	7 754	10 895	41%
<b>Dépenses réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>12 081</b>	<b>13 736</b>	<b>13,7%</b>
- Opération 19 Piscine interco	349	2925	738%
- Opération 25 Réhabilitation ordener	179	143	-20%
- Opération 29 Terrains familiaux	113	100	-11%
- Opération 30 Eclairage ZAE	30	0	-100%
- Opération 31 Voies cyclables	2 210	3033	37%
- Opération 32 Office de tourisme	320	0	-100%
- Opération 33 MAM	1 080	0	-100%
- Opération 34 Liaison ferroviaire	78	117	51%
- 20 Immobilisations incoporelles	723	1379	91%
- 204 fonds de concours	1906	858	-55%
- 21 Immobilisations coporelles	523,2	2197	320%
- 23 Immobilisations en cours	2200	223	-90%
- 27 Avances	10	25	150%
- 45411 compte de tiers	40		-100%
- Restes à réaliser n-1	2320	2736	18%
<b>solde</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	

### II-1 Les dépenses réelles

#### Les dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt :

Elles augmenteraient de 13,7% de BP à BP, soit +1,65 M€ (y compris les restes à réaliser n-1). Dans le détail :

- La première source d'augmentation est la première tranche de subventions d'investissement versées au futur délégataire du **centre aquatique** du fait du début des travaux (+2,5 M€ prévus) ;
- La deuxième source d'augmentation provient des dépenses prévues sur l'opérations des **voies cyclables/voies vertes** (+823 k€)
- À l'inverse les opérations en fin d'achèvement comme **la MAM** expliquent 1 M€ de baisse, de même que **les fonds de concours** qui baissent également de plus d'1 M€. Et, ce, malgré la prolongation en 2026 des enveloppes non engagées des **fonds de concours aux communes**, pour un montant de
- Les autres dépenses d'investissements hors opérations sont en légère baisse :
- **Les restes à réaliser** 2025 sont en augmentation de 416 k€ par rapport aux restes à réaliser 2024, notamment du fait des engagements restant sur la MAM.

## Les AP/CP :

Les montants des AP ne sont pas modifiés depuis la délibération de décembre 2025. L'ensemble des AP votées depuis leur création totalise un montant de **28 452 130 €**, avec **6 programmes correspondants à 6 opérations**.

Il n'est pas proposé de réviser les AP dans le cadre du budget primitif. Les montants globaux étant considérés comme suffisant.

Les CP des différentes années devront être actualisés dans une nouvelle délibération après le renouvellement du conseil communautaire dans le cadre d'une DM, une fois qu'il y aura une plus grande visibilité sur les projets. Et ce, conformément au règlement budgétaire et financier de la CC.

## II-2 Les recettes réelles d'investissement

Hors emprunt, elles baisseraient sensiblement du fait de la non-perception en 2026 du **FCTVA** en raison de l'année blanche décrétée dans le PLF 2026. Désormais, la CC, comme les autres EPCI, qui touchait son FCTVA de manière contemporaine aux dépenses afférentes, le touchera avec un décalage d'un an. Soit une variation de -503 k€ par rapport à ce qui était prévu en 2025.

**Les subventions d'investissement** prévues sur les projets seraient assez proches de l'an dernier (1 396 k€ vs 1 310 k€).

**Le besoin d'emprunt théorique** d'équilibre serait de 10 895 k€, soit +41% par rapport à 2025 et + 3,14 M€. Cette augmentation est logique car elle résulte à la fois d'une épargne brute budgétaire en baisse de 931 k€, d'une absence de FCTVA (-500 k€) et d'une progression des dépenses d'investissement de +1,66 M€.

Il est toutefois à noter que, dans la pratique, la CC n'aura pas besoin d'emprunter cette somme car le compte administratif 2025 devrait matérialiser un résultat global autour de 15 M€. Résultat qui sera reporté et affecté lors du budget supplémentaire, ce qui viendra annuler le besoin d'emprunt théorique au budget primitif.

## III- L'épargne brute et l'épargne nette budgétaire dégagées

Le solde de la section de fonctionnement avant les écritures d'amortissement est de 1 695 k€, soit une baisse de 35% par rapport à 2025 (-931 k€). Cette baisse provient d'un effet de ciseau entre des recettes de fonctionnement qui stagnent (+0%) et des dépenses de fonctionnement qui montent en puissance (+5,5%)

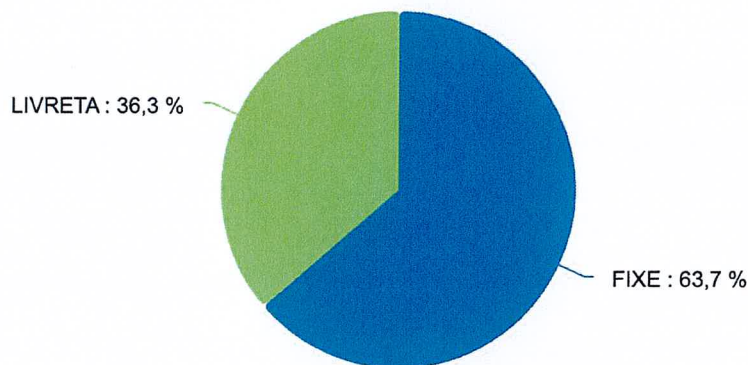
Il s'agit d'un niveau d'épargne brute budgétaire qui reste cependant très au-dessus des seuils d'alerte (15,9% des recettes réelles de fonctionnement nettes), toujours supérieur aux dotations nettes aux amortissement à couvrir (1 051 k€) et surtout bien au-dessus du **remboursement en capital de la dette** toujours très bas (288 k€).

Il en résulte une **épargne nette budgétaire** (épargne brute budgétaire – remboursement du capital de la dette) de 1 407 k€, soit un niveau élevé.

## IV- La dette et la capacité de désendettement

Avec un **endettement** de 3,79 M€ au 1/1/2026, le budget principal est peu endetté. Cet encours représente 36% des recettes de fonctionnement nettes des reversements de fiscalité.

Cet endettement se compose d'une proportion de 63,7% de **taux fixe** et de 36,3% de **taux indexé sur le Livret A**.



Avec un taux actuariel de la dette en place de 2,16%, **le coût de la dette** en place reste modéré.

**La capacité de désendettement budgétaire** au 1/1/2026 est largement en-dessous de tout seuil d'alerte ou de vigilance avec **2,2 années**.

**Le Président,**

*Vu pour être annexé à la délibération  
N° 29 - CC 190226 du 19/02/2026*

**Guillaume MARECHAL**

